

un crédit à Alkopharma

du groupe par l'agence sanitaire française est découverte par l'un des administrateurs de la banque, Jean-Yves Bonvin, avant la deuxième séance du conseil. Il en avertit Jean-Daniel Papilloud (voir encadré).

Un mandat juridique

Or, peu après cette découverte, Jean-Yves Bonvin se voit octroyer un mandat pour représenter Alkopharma dans les négociations avec Novartis. «C'est à l'initiative de M. Papilloud que ce mandat a été octroyé à M. Bonvin», précise la requête de la banque. Pourquoi à lui justement? Personne ne semble savoir. Toujours est-il qu'en raison de ce contrat, il se refuse lors des prochaines séances et n'aurait pas transmis au conseil les informations concernant les laboratoires français. Les sources proches de Jean-Daniel Papilloud n'ont pas souhaité répondre sur ce point. Cette situation en fait l'un des témoins clés de l'affaire. La banque s'est pourtant opposée à son interrogatoire écrit par le tribunal civil et a perdu son re-

cours. Elle n'a pas accepté de nous expliquer pourquoi.

L'échec de la «due diligence»?

Alors que Jean-Yves Bonvin a découvert ces articles de presse, la «due diligence» – expressément demandée par le conseil d'administration – n'aurait pas détecté ou pas transmis ces informations. Personne ne semble savoir exactement pour quelles raisons. «Il était sans doute difficile pour des employés de conduire des recherches approfondies alors que le CEO présentait ce dossier comme une affaire très importante et très positive», estiment plusieurs sources.

Une immense confiance

La confiance en Jean-Daniel Papilloud était alors immense, selon plusieurs témoins. Au moment du crédit, il est le directeur qui a littéralement ressuscité la BCVs au sortir de l'affaire Dorsaz. Néanmoins, «le rôle de la «due diligence» c'est de donner tous les éléments pertinents d'un dossier. Si ces éléments n'ont pas été recherchés

ou qu'ils n'ont pas été communiqués, alors il s'agit d'un dysfonctionnement», estime Nicolas Rouiller.

Dans le camp de Jean-Daniel Papilloud, on affirme que la suspension pourrait avoir figuré au dossier de crédit, sans donner plus de précisions. Quant à la banque, elle dit, sans explication, que «les processus (de «due diligence») sont adéquats et conformes aux exigences réglementaires». Aucune procédure n'a été ouverte par la Finma en raison de dysfonctionnement des processus bancaires.

16.10.2009

Deuxième séance: deux administrateurs refusent le crédit

Au moment de la seconde séance du conseil d'administration, le 16 octobre 2009, ses membres sont en possession depuis trois jours d'un rapport de la direction générale, signé par Jean-Daniel Papilloud, et prévoyant la «participation en consortium de la banque Bred» pour un crédit

de 5 millions d'euros. Suite à un retournement de situation inexpliqué, le consortium capote. Selon certains, le conseil d'administration en a été informé avant le crédit. Selon d'autres sources, ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas pu établir les raisons de ce flou.

Ce jour-là, l'atmosphère est tendue. Ivan Rouvinet s'oppose au crédit, face à Jean-Daniel Papilloud qui insiste. Pour plusieurs témoins, le directeur était réellement convaincu par ce dossier.



On veut faire de Jean-Daniel Papilloud un bouc émissaire.

UNE SOURCE PROCHE DE L'ANCIEN DIRECTEUR

Pas de consortium

Malgré l'absence d'un consortium discuté lors de la première séance, le conseil vote en faveur du crédit. Seuls Ivan Rouvinet et Stéphane Imboden s'y opposent. Pour une source proche du dossier, «cette décision était de l'incompétence de la part des administrateurs». L'importance de la somme, l'absence d'expérience de la BCVs en matière de pharma et l'échec des tentatives de consortium avec une banque fran-

çaise aurait dû les inciter à refuser.

A ce moment-là, au conseil, quatre administrateurs viennent d'être nommés et connaissent encore peu le fonctionnement de la banque. La majorité est composée de représentants valaisans de la politique et de l'économie. Au moment du crédit à Alkopharma, il n'y a que trois banquiers en poste: Jean-Yves Bonvin doit se récuser parce qu'il a accepté un mandat de la pharma, Bernard Stalder est absent et le troisième, Ivan Rouvinet, s'y oppose mais sans succès. Aujourd'hui, le conseil de la BCVs compte un seul banquier, Ivan Rouvinet, un ancien directeur de la succursale valaisanne d'une grande banque en Suisse, Pierre-Alain Grichting, et une ancienne employée de la Finma, Sandra Lathion.

«Bouc émissaire»

Dans le camp adverse, on estime toute cette affaire injustifiée. Selon une source proche de Jean-Daniel Papilloud, on a fait de lui un «bouc émissaire». Peut-être, fait-on l'hypothèse, parce qu'au moment de l'ouverture de la procédure civile, les enquêtes en cours – de la Cogest et de Swissmedic – laissaient penser que la situation était grave, justifiant la recherche d'un coupable. Selon ces sources, ces enquêtes se seraient finalement dégonflées (voir «en résumé»).

La défense de l'ancien directeur disposerait encore de lettres de la Finma, l'autorité de surveillance des marchés financiers, citées dans un communiqué de presse de Jean-Daniel Papilloud le 17 juin 2020. Nous n'avons pas pu consulter ces courriers. Le premier, daté du 28 juin 2019, confirmerait que Jean-Daniel Papilloud «présente toutes les garanties d'une activité irréprochable d'après la loi sur les marchés financiers». Le second, du 9 janvier 2020, confirme que la Finma n'a entamé aucune procédure à son encontre. Cette source n'a cependant souhaité dévoiler aucun des arguments qui seront présentés à la cour civile.

Zones d'ombre sur les processus de décision

D'après nos sources, il subsiste plusieurs zones d'ombre dans ce dossier. Les premières concernent les agissements de Jean-Daniel Papilloud. Il s'agit par exemple de savoir pourquoi les fausses cartes de visite existaient-elles ou si l'homme avait des actions auprès du groupe pharmaceutique. Mais notre enquête montre qu'il existe aussi des zones d'ombre dans le fonctionnement de la banque. Non seulement, personne ne sait pourquoi la suspension des laboratoires n'aurait pas été mentionnée lors de la «due diligence», mais il existe aussi des doutes sur le processus de décision.

La première séance était-elle une décision ou une simple discussion? Le consortium – ayant été mentionné uniquement oralement – était-il une réelle condition au crédit ou une simple possibilité? Telles sont les questions qui restent ouvertes pour nos sources.

Pas de vote formel

«Les processus au sein d'un groupe varient grandement en fonction des individus et des habitudes qu'ils créent ensemble», estime un témoin. «Ainsi, à l'époque, il n'y avait pas de vote formel au sein du conseil d'administration, s'il semblait qu'il existait un consensus.» Il n'y a ainsi pas eu de vote au terme de la première séance mais il y en a eu un lors de la seconde. «Les séances pouvaient durer de très longues heures et leur retranscription dans un procès-verbal pouvait s'avérer relativement difficile», estime le témoin précité.

Des conditions énoncées oralement?

Pour certaines sources, le consortium évoqué oralement lors de la première séance était une réelle condition à l'octroi du crédit. Pourtant, dans sa requête, la BCVs a mentionné trois conditions au crédit fixées au terme de la première séance. Parmi elles, ne figurait pas le consortium. Pour Nicolas Rouiller, les choses devraient être plus claires. «Soit il y a une condition, soit il n'y en a pas», estime-t-il. «Si elle n'est pas spécifiée par écrit, cela ne paraît pas vraiment normal. Des conditions posées oralement pour l'octroi d'un tel crédit, cela ressemble à un processus défectueux.» Ce que la banque conteste: «Les processus sont conformes aux exigences légales et réglementaires».

La Finma, l'organe de contrôle des banques, n'a pas relevé de dysfonctionnement, ni ouvert de procédure.

Une relation valaisanne, comme nous l'avons souvent avec nos clients en Valais.

JEAN-DANIEL PAPILLOUD
AUX ENQUÊTEURS DE SWISSMEDIC EN 2013

MARTIN KUONEN
Responsable de la division services
Première séance: présent
Deuxième séance: ?
Présente le dossier lors de la première séance avec Jean-Daniel Papilloud.

PASCAL PERRUCHOUD
Responsable de la division clientèle
Première séance: présent
Deuxième séance: absent
Défend oralement l'idée d'un consortium de banques. Plutôt défavorable au crédit.

JEAN-DANIEL PAPILLOUD
Président de la direction générale
Première séance: présent
Deuxième séance: présent
Présente le dossier une première fois avec Martin Kuonen. Défend le dossier seul devant le conseil d'administration lors de la deuxième séance.

GEORGES LUGGEN
Responsable de la division private banking
Première séance: absent
Deuxième séance: absent

LA DIRECTION GÉNÉRALE EN 2009

3 De fausses cartes de visite

A cela s'ajoute la découverte de cartes de visite, réalisées avant le crédit. La date de leur impression a pu être établie grâce à une facture découverte à l'Office des poursuites et faillites dans le cadre de la faillite d'Alkopharma. Sur et sous le petit bout de carton, l'imposant logo vert et bleu de la société. Juste en dessous, en grandes lettres capitales: Jean-Daniel Papilloud. Et encore en dessous: administrateur général. Selon la requête de la BCVs devant la cour civile, cette carte aurait été utilisée par le patron d'Alkopharma au cours d'une séance avec une banque française en vue d'obtenir un consortium. C'était le 14

octobre 2009 et Jean-Daniel Papilloud aurait été présent. Le conseil d'administration n'aurait cependant pas été informé de l'existence et de l'utilisation de cette fausse carte de visite. L'enquête interne conduite par la BCVs n'aurait pas permis d'établir clairement les raisons de l'existence de ce petit bout de carton, même si de nombreuses sources font l'hypothèse qu'Alkopharma avait promis un mandat d'administrateur à Jean-Daniel Papilloud. L'enquête n'aurait pas non plus permis de vérifier si Jean-Daniel Papilloud était, par exemple, actionnaire de l'une des sociétés du groupe pharmaceutique.

Du côté de Jean-Daniel Papilloud, on ne commente pas ces faits.

4 La suspension des laboratoires français

Le conseil d'administration ignore aussi que l'un de ses membres, Jean-Yves Bonvin, a fait une découverte sur le web: des articles de presse relatant la suspension des laboratoires français d'Alkopharma par l'agence sanitaire française pour des «dysfonctionnements graves dans les procédures de fabrication et de nettoyage pouvant entraîner des risques pour la santé publique». L'administrateur signale

cette trouvaille à Jean-Daniel Papilloud, lequel écrit un mail au patron d'Alkopharma. Ce dernier affirme que le problème est réglé et qu'il a remplacé «celui qui a fait la bourde». Ni l'administrateur ni le directeur n'auraient transmis cette information à un organe de la banque. Ni Jean-Yves Bonvin ni son avocat n'ont souhaité répondre à nos questions. Dans le camp Jean-Daniel Papilloud, on estime que cette suspension, qui n'a duré que quelques semaines, n'est pas signifiante. C'est «un incident qui démontre que la société a agi rapidement pour résoudre le problème, une anecdote survenue dans une société cousine d'Alkopharma».

